

Procès en appel Sosthène Munyemana

Alain Gauthier

CPCR, 4 septembre 2025



Sosthène Munyemana en 2010 au palais de justice de Bordeaux. – Patrick Bernard – D.R.

Le procès en appel du docteur Sosthène MUNYEMANA est prévu du 16 septembre au 23 octobre 2025 à la cour d'assises de Paris[1]. Il avait été condamné à 24 années de réclusion criminelle pour génocide, crimes contre l'humanité et entente en vue de la préparation de ces crimes à l'issue d'un procès qui s'est déroulé du 13 novembre[2] au 19 décembre 2023.

Il avait fallu 28 ans pour en arriver là. Le docteur Sosthène MUNYEMANA, médecin urgentiste à l'hôpital de Villeneuve-sur-Lot

depuis de nombreuses années, est visé par une plainte de plusieurs associations (Survie, la FIDH, la CRF) depuis le 15 octobre 1995, le CPCR s'étant constitué partie civile dans cette affaire dès sa création.

En avril 2007, le parquet de Paris demandait sa mise en examen qui ne sera prononcée qu'en décembre 2011. Placé sous contrôle judiciaire en janvier 2010, la cour d'appel de Bordeaux rejette la demande d'extradition déposée par les autorités rwandaises: son contrôle judiciaire est levé.

Ce n'est qu'en mars 2017 que l'information judiciaire est clôturée dans l'attente du réquisitoire du Procureur. En mai 2018, le Parquet demande que le docteur Sosthène MUNYEMANA soit déféré devant la cour d'assise. En décembre de la même année, le juge d'instruction en charge du dossier publie une « ordonnance de non-lieu partiel, de requalification et de mise en accusation » devant la Cour d'assises de Paris. Sosthène MUNYEMANA fait appel, un appel qui sera rejeté en décembre 2021. L'accusé se pourvoit alors en cassation, pourvoi qui sera rejeté le 23 mars 2022.

Ainsi se termine une saga judiciaire qui

n'aura que trop duré.

Alain GAUTHIER, président du CPR
Actualisé par Jacques BIGOT le
11/9/2025

1. Le procès se tient au Palais de Justice de l'île de la cité, 10 boulevard du Palais dans le 1er arrondissement de Paris. Mieux vaut

vous présenter à l'avance car il y a plusieurs contrôles des cartes d'identité et des sacs à l'entrée, l'attente est parfois longue.

2. Le président avait commencé par rencontrer les jurés avant qu'ils ne soient tirés au sort le 14 novembre pour l'ouverture de l'audience.